

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 janvier 2016**

OBJET

**07 - FONCIER – OPERATION POLE DE SANTE – CESSION
SCCV DU CHAMP-DE-FOIRE**

N° 2016-01-07

NOMENCLATURE : 3/5/11

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze janvier 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 22

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 7

**Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Michel RINCE
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Lionel BROSSAULT
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine CADOU
Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL**

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....22
ayant un pouvoir...7
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Gil RANNOU

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2121-2 et L2241-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment l'article L 2241-1 et l'avis des services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 23 décembre 2014,

Vu la délibération n°2014-12-13 approuvant le protocole d'accord pour la cession éventuelle de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation du projet de pôle de santé,

Vu la délibération n°2015-12-16 approuvant le déclassement du domaine public de la partie de la place du Champ-de-Foire objet de la cession,

Considérant l'avis des services des Domaines en date du 10 février 2014,

Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement en date du 11 janvier 2016,

Est exposé ce qui suit,

La commune de Treillières a engagé une réflexion pour la restructuration du secteur de la place du Champ-de-Foire. La première phase du réaménagement de ce secteur porte sur la création d'un pôle médical et paramédical le long de la rue de la Mairie.

Accusé de réception en préfecture
0442 4402694 29/01/2016 01-25-DE07-
Date de télétransmission : 27/01/2016
Date de réception préfecture : 27/01/2016

La mise en œuvre de ce projet nécessite la cession des parcelles communales cadastrées section AS n°146 et section AS n°150 pour une contenance totale de 800 m².

Suite aux négociations avec les représentants de la Société Civile de Construction Vente (SCCV) du Champ-de-Foire, le prix de cession a été fixé à 220 €/m², soit un montant total de 176 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 23 Voix pour et 6 Abstentions, décide :

- **D'APPROUVER** la cession des parcelles cadastrées section AS n°146 et section AS n°150, d'une contenance totale de 800 m², pour un montant de 176 000 € à la SCCV du Champ-de-Foire ;

- **D'AUTORISER M. le Maire** à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à la cession.

Pour extrait conforme,

Le 25 janvier 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

